



Demande de conseil sur ce probleme

Par **souygod**, le **26/02/2011** à **16:15**

Bonjour,

suite a une chute je ne peux monter sur une echelle pour effectuer des taches menageres ,mon employeur m a supprimé une heure de travail et m adit de démissionner et de lui ecrire ce que je ne peux pas effectuer;
je suis assistante de vie a domicile depuis sept 2009 en cezu chez cette personne. depuis elle m evite me donne des taches supplementaires par ecrit , cela m est tres difficile pourtant j ai besoin de travailler mais je souhaite partir sans l informer ,ne plus travailler chez cette personne dans ces conditions.
puis je le faire? que me conseillez vous?

cordialement

MMe Goddefroy